



### CAP N°1

#### PARAMÉDICALE 1

##### ▶ TITULAIRES

Eddy AGNES (CHT- IADE)  
Ahmed EZZINE ( CHT-MANIP RADIO)  
Béatrice BESSARD (CHT-PSYCHOLOGUE)  
Guilhem SALVAN (DPASS-CADRE)

##### ▶ SUPPLÉANTS

Sylvia MENAGER (CHS-PSYCHOLOGUE)  
Christine BEZIER (IFSSNC-CADRE)  
Reda, Alexandre DOUINE (CHT-CADRE)  
Pierre POMARAT (CHT-CADRE)

### CAP N°2

#### PARAMÉDICALE 2 : INFIRMIERS SOINS GÉNÉRAUX

##### ▶ TITULAIRES

Emmanuel SORIA (CHT-ISG)  
Estelle HUTEAU-TIFFOU (CHT-ISG)  
Ludovic LAMBERT (CHT-ISG)  
Sandrine TAVERNIER (CHT-ISG)

##### ▶ SUPPLÉANTS

Lauriane MOISSON (CHT-ISG)  
David SANSANO (CHS-ISG)  
Marine LEOSTIC (CHT-ISG)  
Valérie ANNEL (DPASS-ISG)



## ÉLECTIONS CAP



### Vote par correspondance :

Du 06 mai au  
14 juin 2024 - 12h00

### Vote physique :

13 juin 8h-15h  
14 juin 8h-12h



*N'oubliez pas de voter !*

## Les valeurs et l'engagement des élus UT CFE-CGC NC :

C'est avant tout, une présence active aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et une étude particulière des dossiers de tous les agents avant chaque CAP.

### Des représentants du personnel qui avec les permanents de l'UT CFE-CGC NC :

- **Défendent en toute équité** les intérêts des agents (titularisation, avancement, promotion au choix, aptitude...);
- Communiquent auprès des agents sur les grandes étapes de leur carrière (avancements, promotions au choix, examens professionnels...) et sur les grands dossiers (refontes statutaires...);
- **Veillent au respect des règles** de recrutement dans la fonction publique;
- **Répondent** aux questions des différents agents;
- Assistent les agents auprès des employeurs (difficultés, convocations...);
- Participent aux travaux et sont **force de proposition**;
- **Contribuent au dialogue social** dans toutes les réunions institutionnelles.

### Durant la précédente mandature, les élus et les représentants de l'UT CFE-CGC NC ont œuvré entre autres pour :

- **Reconnaitre l'implication et l'engagement** des soignants durant la période COVID;
- **Mettre en place le télétravail** de manière effective;
- **Créer le dispositif de rupture conventionnelle** dans la fonction publique;
- **Obtenir une partie de la revalorisation du point d'indice.**

### Bilan 2019-2023

- Position proactive pour lutter contre les pénuries de professionnels de santé;
- Maintien du dispositif d'intégration des contractuels;
- Protection face aux violences : mise en place par le procureur d'une télédéclaration en ligne des violences faites aux soignants;
- Obtention de la validation des expériences professionnelles et de la prise en compte totale de l'ACC lors de l'intégration;
- Passage en catégorie A des manipulateurs radio, kinés, orthoptistes, ergothérapeutes, ...
- Engagement du CHT à donner priorité à la pénibilité du travail des soignants
- Mise en place d'un dispositif de protection des agents face aux risques psycho-sociaux (enquêtes, audits, CHSCT);
- Amélioration des délais de traitement des accidents du travail (CHT) et maintien du salaire en attente de la commission d'aptitude;
- Valorisation du dispositif des avancements différenciés avec augmentation du nombre d'agents proposés à la durée minimale;
- Recrutement sur titre pour tous les paramédicaux;
- Reconnaissance du temps de travail (habillage et transmissions comme temps effectif reconnu).

### Pour cette nouvelle mandature, l'UT CFE-CGC NC s'engage à :

- Améliorer et **moderniser le fonctionnement des CAP** (règlement intérieur, réunion par visio-conférence, valorisation du rôle de l'élu);
- **Poursuivre le combat pour la revalorisation du point d'indice**;
- Participer activement à la **pérennité de la Caisse Locale de Retraite** par des mesures efficaces non radicales;
- **Rajouter un échelon supplémentaire** dans toutes les grilles au vu du décalage de l'âge légal de départ à la retraite;
- Poursuivre le suivi dans la fonction publique de la **mise en œuvre des mesures d'intégration** sur les postes permanents de la fonction publique et de son attractivité afin d'attirer de nouveaux fonctionnaires.

### Objectifs 2024 -2028 Réviser le statut Soignant par l'efficacité économique et la qualité des soins ARIQ (Attirer - Retenir - Impliquer - Qualité)

- **Reconnaitre la spécificité** des professions paramédicales (temps de repas, services spécifiques et hautes technicités...);
- **Uniformiser les primes et temps de travail** entre les différents établissements et intra-établissement;
- **Actualiser les grilles** en harmonisation avec le SEGUR de la SANTE;
- **Respecter l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle** (respecter le repos dû, forfait jour, jour de fractionnement...), élargir le cumul d'activité et déployer le télétravail;
- **Mettre en place une garderie** des enfants du personnel;
- **Promouvoir la médecine du travail** attentive aux soignants exerçant en contextes hostiles et exposés aux risques;
- **Finaliser le temps de travail** spécifique aux soignants (heures supplémentaires, récupérations, astreintes, rythme, ...);
- **Accompagner la prise en charge des repas**;
- **Promouvoir la bienveillance et le respect de tous**;
- **Augmenter la prévention et la protection** des agents face aux RPS, troubles musculo-squelettiques accident du travail, maladie professionnelle et lutter contre les violences aux agents, particulièrement vis à vis du personnel féminin;
- **Innover et valoriser** un dispositif de formation professionnelle continue (déontologique et obligatoire):
  - Statut des référents internes;
  - Formation : DU, e-learning, certification, compte temps formation...
- **Inscrire nos métiers sur la liste des métiers pénibles** et à risques avec des avantages concrets : temps de travail reconnaissance de la pénibilité dont le travail de nuit, retraite, reconversion ou évolution professionnelles;
- **Prendre en compte votre vision** dans l'attractivité des carrières et l'évolution de vos métiers;
- **Reconnaitre l'ancienneté et l'expertise** par la reprise maximale de la VEP;
- **Valoriser l'engagement** en promouvant et soutenant l'avancement différencié;
- **Soutenir vos demandes** pour l'amélioration du bien-être au travail et la « Qualité de Vie et de Conditions de Travail ».

**“ PRENDRE SOIN DES SOIGNANTS PROTEGE LA SANTE DES PATIENTS ”**